

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt sept août à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt et un août, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUKE, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Jérôme MONVAILLIER Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Jérôme MONVAILLIER donne pouvoir à Serge FAGES, Paul REGARE donne pouvoir à Laurence MARTINEZ.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-055

SEANCE DU 27 AOUT 2009

OBJET : Plan local d'urbanisme (PLU) - Approbation

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,
VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 123-10,
VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,
VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'urbanisme et le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme,
VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2004 prescrivant la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols et fixation des modalités de concertation ;
VU la délibération n°2008-069 portant arrêt du projet du plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation en date du 16 décembre 2008,
VU la délibération du syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais en date du 17 décembre 2008 portant avis du projet de PLU de la Commune de VOURLES,
VU l'arrêté du maire en date du 20 mars 2009 mettant le projet de plan local d'urbanisme à enquête publique du 14 avril 2009 au 18 mai 2009 en vue de son approbation,
VU l'avis favorable motivé du commissaire enquêteur en date du 8 juin 2009,
VU la réunion des personnes publiques associées du 25 juin 2009,

Monsieur le Maire explique que le projet de PLU a été modifié en tenant en compte des remarques et observations formulées par :

- les organismes consultés dès l'arrêt du projet de PLU,
- les administrés lors de l'enquête publique,
- le commissaire enquêteur lors de la remise de son rapport à la clôture de l'enquête publique,
- les personnes publiques associées à la réunion du 25 juin 2009.

Monsieur le Maire précise que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux dispositions L.123-10 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu les exposés de Monsieur le Maire et de l'adjoint délégué à l'urbanisme et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que cette délibération approuvant le plan local d'urbanisme sera affichée pendant un mois en mairie conformément R.123-24 et R123.25, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

Dit que le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire (dans le cas où la Commune n'est pas couverte par un schéma directeur approuvé)

-dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications, et

-après l'accomplissement des mesures légales de publicité.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES